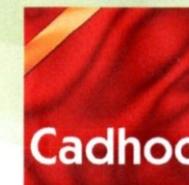


## REGLEMENT DE L'OPERATION DE PARRAINAGE ECONOMIE D'ENERGIE

Ce document a pour but de définir les conditions de déroulement de l'opération de parrainage économie d'énergie . Toute souscription à la présente offre de parrainage emporte de plein droit l'acceptation pleine et sans réserve des présentes conditions.

- 1 - La société Sud-Ouest-Isolation organise une opération de parrainage. Cette opération permet, dans le respect des conditions définies au présent règlement, à tous les participants, ci-après dénommés "parrain" de gagner des chèques CADHOC.
- 2 - L'opération de parrainage est réservée aux particuliers transmettant leur bulletin de parrainage avant le 31/12.
- 3 - L'objectif du parrain est d'indiquer des contacts tiers ci-après dénommés " Filleuls " à la société Sud-Ouest Isolation.
- 4 - Chaque " Parrain " peut obtenir un formulaire d'indication de ses " Filleuls " auprès de Sud-Ouest Isolation sur simple demande par téléphone au 05-63-34-51-53 ou directement sur le site <http://www.sudouestisolation81.com/> dans la rubrique " Parrainage " .
- 5 - Chaque Filleul est unique, et ne peut avoir qu'un seul parrain.
- 6 - Le " parrain " s'assurera que son filleul accepte que ses coordonnées soient transmises à la société Sud-Ouest Isolation.
- 7 - Le « Parrain » ne considérera comme filleul que des personnes de son entourage ou relations qui souhaitent recevoir des informations concernant l'isolation de combles perdus.
- 8 - Ne peuvent être reconnus comme filleuls que des personnes n'ayant jamais été en relation avec la société Sud-Ouest Isolation. Toute déclaration d'un filleul faite postérieurement à un contact réalisé par l'un de nos conseillers ne sera pas prise en compte.
- 9 - Un conseiller Sud-Ouest Isolation contactera le Filleul sur recommandation de son « Parrain » pour lui proposer un RDV.
- 10 - En cas de validation du parrainage dans les conditions ci-dessus définies et en fonction du nombre de parrainages validés dans le délai indiqué au point 2 ci-dessus le parrain aura droit a un chèque CADHOC de 50€.  
Nb : Les cadhoc seront attribués au parrain dans les 60 jours à compter de la fin du chantier de son filleul ainsi qu'après l'acquittement des sommes afférentes auprès de Sud-Ouest Isolation.
- 11 - Sud-Ouest Isolation se réserve le droit de clôturer le compte de tout parrain qui tentera de déclarer des filleuls ne respectant pas les règles énoncées précédemment.
- 12 - Sud-Ouest Isolation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement à tout moment en s'engageant toutefois à en informer ses utilisateurs.



## DEMANDE DE PARRAINAGE

### Le Parrain ( vous )

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Mail :

Ville :

Tel :

### Votre filleul

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Mail :

Type de Projet :

Ville :

Tel :

Reçu le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ la somme de 50€ en chèque Cadhoc

Signature :

L'offre de parrainage est réservée aux particuliers et remplissant les conditions prévues par le règlement du Parrainage (voir au dos)  
Le gain du parrain sera délivré exclusivement sous la forme d'un chèque cadhoc.  
En aucun cas le gain ne sera échangeable en numéraire ou ne donnera lieu à une autre forme de contrepartie.  
Sud-ouest Isolation déclinent toutes responsabilités relatives au gain postérieurement à sa délivrance, et notamment quant à l'utilisation, ou à l'absence d'utilisation, du chèque cadhoc.

78 Bis, Route de Belcastel - 81500 Lavour  
05 63 34 51 53 - 06 20 57 63 42